Envoyé en préfecture le 27/05/2026
Reçu en préfecture le 27/05/2026
Publié le
ID : 035-243500774-20260519-DEC2026_43-DE

Liffré-Cormier
COMMUNAUTÉ

# DECISION N° 2026 - 43

**Objet : Avenant n°1 – Marché 2025-0007 – Lot n°1 LYRECO : Modification des prestations, remplacement de références au Bordereau des prix unitaires.**

**Le Président de Liffré-Cormier Communauté,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-10 ;

**VU** l'arrêté du 03 octobre 2023, portant statuts de Liffré-Cormier Communauté ;

**VU** la délibération n°2026/078 du Conseil communautaire du 07 avril 2026 portant délégations de pouvoir du Conseil communautaire vers le Président ;

**VU** la délibération du Conseil Communautaire n° 2026/078 en date du 07 avril 2026 déléguant au Président la prise de toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, fournitures et services, des accords-cadres et leur marché subséquent dont le montant est inférieur à 100 000,00 € HT et qui peuvent être passés selon la forme adaptée, ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

**VU** la décision n°2025-020 en date du 11 juillet 2025, autorisant le Bureau Communautaire à valider la convention d'adhésion au groupement de commande pour la fourniture et livraison de papier et enveloppes, fournitures de bureau et consommables informatiques et autorisant M. le Président ou son représentant à la signer ;

**VU** la décision n°2025-82 en date du 08 juillet 2025, attribuant le marché n°2025-0007 – Fourniture et livraison de papier et enveloppes, fournitures de bureau et consommables informatiques ;

**VU** l'avis favorable de la commission des marchés en date du 17 février 2026 ;

**Il est exposé ce qui suit :**

Dans le cadre de l'exécution du marché n° 2025-0007 (fourniture et livraison de papier, enveloppes, fournitures de bureau et consommables informatiques), il est nécessaire de modifier le lot n°1 « Papier et enveloppes vierges ». Afin de respecter les engagements environnementaux de Liffré-Cormier Communauté, les références de papier A4 et A3 du Bordereau des Prix Unitaires (BPU) sont remplacées par du papier 100 % recyclé.

Les prestations correspondantes seront rémunérées selon les nouveaux prix fixés dans l'offre du titulaire, annexée au présent avenant dont elle fait partie intégrante.

**DECIDE**

**Article 1er** : M. le Président de Liffré-Cormier Communauté valide l'avenant n°1 au marché n°2025-0007, lot n°1. Il s'agit d'un remplacement de référence au Bordereau des Prix Unitaires (BPU).

Envoyé en préfecture le 27/05/2026
Reçu en préfecture le 27/05/2026
Publié le
ID : 035-243500774-20260519-DEC2026_43-DE

Liffré=Cormier
COMMUNAUTÉ

**Article 2 :** Il sera rendu compte au Conseil Communautaire de la présente décision conformément à l'article L 5211-10 du CGCT.

**Article 3** : Ampliation de la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de la Région Bretagne et du Département d'Ille-et-Vilaine ainsi qu'à Monsieur le Responsable du Service de Gestion Comptable de Fougères.

**Article 4 :** Madame la Directrice Générale des Services de Liffré-Cormier Communauté et Monsieur le Trésorier de Fougères sont chargés, chacun en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à La Bouëxière, le 19/05/2026

Le Président,
M. Guillaume BÉGUÉ